

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAE 270 Convention de partenariat avec l'Institut d'Administration des Entreprises de Paris dans le cadre de la Chaire ETI – Entrepreneuriat, Territoire, Innovation.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer une convention de partenariat avec l'Institut d'Administration des Entreprises de Paris dans le cadre de la Chaire ETI – Entrepreneuriat, Territoire, Innovation ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention de partenariat avec l'Institut d'Administration des Entreprises de Paris, dont le siège se situe 8 bis rue de la Croix Jarry 75644 Paris Cedex 13, dans le cadre de la Chaire ETI – Entrepreneuriat, Territoire, Innovation.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO